

Charnècles-Loisirs

Bourse / Exposition Lego® du 14/03/2027 – Règlement

Article 1 – Charnècles-Loisirs (l'organisateur), association loi 1901, inscrite au registre des associations sous le numéro : W381002823 organise le dimanche 14 mars 2027, au gymnase de Charnècles (38), une « Bourse / Exposition Lego® ». Une salle sera réservée aux exposants-vendeurs. Deux autres salles seront dédiées aux exposants uniquement.

Article 2 – La participation est ouverte aux exposants particuliers et professionnels. Seuls seront acceptées les présentations d'objets (neufs ou occasion) de la marque Lego® ou fabriqués avec des briques de la marque Lego®. Il ne s'agit ni d'un pucier, ni d'un vide-grenier. Les objets devront être exposables sur table. L'organisateur se réserve le droit de refouler tout exposant ne respectant pas ces critères.

Article 3 – Les exposants devront tenir à la disposition de l'organisateur :

- ✓ Pour les particuliers : leur carte d'identité valide à la date de l'exposition
- ✓ Pour les professionnels : un extrait Kbis à jour.

Article 4 – Horaires : Ouverture au public de 9h à 17h - Installation des exposants à partir de 7h - Départ des exposants impérativement seulement après 17h.

Article 5 – Tarif :

- Exposant-vendeur : 5€ le mètre linéaire.
- Exposant uniquement : gratuit

Tables et chaises sont mises à disposition par l'organisateur.

Article 6 – La réservation est obligatoire, de préférence en utilisant le formulaire disponible sur le site www.charnecles-loisirs, page « Evénements », rubrique « Bourse / Exposition Lego® 2027 ». L'inscription sera provisoire jusqu'à validation par l'organisateur, puis sera confirmée à réception d'un chèque de règlement libellé au nom de « Charnècles-Loisirs » et adressé à M. Edouard KUBIAK 507 Route de Bois Vert 38140 Charnècles.

Article 7 – Annulation par l'organisateur. En cas d'annulation de la manifestation par l'organisateur, pour quel que motif que ce soit, les frais d'inscription seront restitués aux exposants sans autre indemnité.

Article 8 – Désistement d'un exposant.

- ✓ 15 jours avant l'événement : restitution de la totalité du règlement d'inscription
- ✓ 8 jours avant l'événement : restitution de 50% du montant du règlement d'inscription.
- ✓ Passé ce délai et sans motif sérieux justifié par un document officiel, le règlement reste acquis à l'organisateur.

Article 9 – La participation à cette « Bourse / Exposition Lego® 2027 » entraîne la tacite acceptation de l'ensemble des termes de ce règlement.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX